

abeilles; mais aujourd'hui, plus que jamais, nous avons à compter avec toutes espèces d'insectes pour la conservation de nos récoltes, et il est important que nous les connaissions. Il serait donc utile de voir réunis dans une exhibition les insectes utiles et les insectes nuisibles. Celui qui, par de constantes recherches aurait réussi à réunir ensemble toutes sortes de petits animaux nuisibles aux céréales, aux plantes industrielles, fourragères, potagères, aux arbres fruitiers, forestiers, mérite assurément que le fruit de son travail figure à une exposition. Par cette exposition publique de nos insectes, nous serions à même de reconnaître les insectes auxiliaires de même que les insectes destructeurs de nos moissons. Malheureusement l'on n'a pas accordé dans la liste des prix aucune attention à ce genre d'exposition qui certainement mérite la plus grande attention.

Voici la liste des prix accordés aux exposants dans le département de la laiterie :

Beurre fait à la maison, (28 livs.) 1er prix, Ovide Marion, Saint-Jacques—2e, T. L'Acquet, Lévis—3e, E. Paul, Saint-Pierre de Sorel—4e, T. Ryan, Léval, Québ. c. Pour l'exportation de 50 livs.—1er prix, École d'agriculture de Richmond—2e, Joseph Meloche, Sainte-Geneviève—3e, Peter Stoughton, Saint-Sylvestre—4e, Henri Papin, l'Assomption.

Fromage de manufacture, 30 livs., pas de 1er prix—2e, Andrew Sanerville, Huntington.

Fromage fait à la maison, 30 livs., pas de premier prix—2e, James Cowan.

Miel dans le rayon, 10 livs., 1er prix, Thos. Valiquette, Saint-Hilaire—2e, V. Talbot, Saint-Norbert—3e, J. H. Poulin, Sainte-Marie.

Jarre de miel, 1er prix, Thos. Valiquette—2e, A. Collette, Saint-Luc—3e, C. Nelson, Lyster, Ulverton.

Sucre d'érable raffiné, 30 livs., 1er prix, E. E. Spencer, Erighsburg—2e, Ed. Ingalls.

Sucre d'érable ordinaire, 1er prix, O. Marion, Saint-Jacques, —2e, A. Huot, Ange Gardien, 3e, O. Beaudry, Saint-Alexis.

Des prix extras ont été donnés à A. C. Gagné et F. Collette.

Choses et autres

— Depuis plusieurs années, les cultivateurs n'ont pas eu l'avantage de terminer leurs moissons à une époque aussi avancée; aussi profitent-ils des loisirs que leur accorde cette avance pour se livrer au labour des terres destinées à être ensemencées au printemps, contrairement à l'habitude qu'ils avaient pour la plupart d'attendre l'époque des semailles pour ce genre de travail. C'est un grand pas de fait vers le progrès agricole, car ils comprennent que c'est un moyen efficace d'augmenter la fertilité naturelle des terres, de corriger plus ou moins leur défaut de constitution et par conséquent d'augmenter dans des proportions correspondantes le produit des cultures.

On ne saurait donc trop fortement recommander l'usage de ces labours.

Mais pour qu'il y ait avantage de les faire, il faut qu'ils soient effectués le plus tôt possible après que les autres travaux sont terminés. Il importe de ne point les différer, car ils perdent beaucoup de leur efficacité lorsqu'ils sont faits tard à l'automne. La raison en est facile à saisir: l'action des agents atmosphériques est d'autant plus profonde qu'elle a plus de durée et d'intensité.

Pour que l'opération soit complète dans ses résultats, le sol réclame encore l'action de la chaleur. Si la terre ne reçoit la charrue que deux ou trois jours avant les premières gelées, il est évident que ce labour ne peut avoir le même effet que s'il eût été fait plus tôt.

Les effets des labours effectués en automne sont multiples et sont variables du reste selon la nature du terrain. Il appartient aux cultivateurs de se rendre compte des résultats obtenus, afin qu'ils puissent se guider pour l'avenir.

RECETTES

Deux emplois du soufre

On met un bâton de soufre dans l'eau destinée à la boisson des chiens, des chats, des oiseaux, etc.

Un moyen simple et facile d'éteindre le feu qui s'est manifesté dans le corps d'une cheminée, c'est de jeter sur le foyer une certaine quantité de soufre en poudre, et de fermer aussitôt l'ouverture inférieure de la cheminée.

Moyen pour prévenir la moisissure de la colle, de l'encre, des cuirs, etc.

Il est mille objets d'un usage journalier qu'attaque et détériore rapidement la moisissure: tels sont, pour n'en citer que quelques exemples, la colle, l'encre, les cuirs, les livres, etc. Eh bien! les parfums, surtout les huiles essentielles, agissent avec une grande efficacité contre cet agent destructeur. Ainsi, qu'on mette un peu d'huile de térébenthine dans un vase où il y a de la colle, qu'on couvre le vase un jour seulement, et quand on le découvrira on retrouvera la colle aussi fraîche que si elle venait d'être faite. Une très-petite quantité d'huile de lavande mise dans l'encre empêche qu'elle ne se gâte; toute autre essence produit le même effet.

Quelques gouttes de cette huile répandues de temps en temps dans une bibliothèque suffisent pour préserver de la moisissure les livres et les papiers qu'elle renferme.

Enfin, ces huiles essentielles, et surtout celle de térébenthine, offrent un moyen infaillible pour assurer la conservation de collections zoologiques. Une vessie remplie d'une de ces essences et suspendue dans le local où est déposée la collection suffira pour en éloigner les insectes, qui font le plus de ravages dans ces asiles de la science.



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

Greffier du Conseil Législatif,

G. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative.